

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

Le 05 octobre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Mairie, 19 C Place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Thierry VACHER est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, COLOMBET Serge.

Étaient absents et excusés : BONNISSOL Fabien, GERENTON Sébastien.

1. DEPLACEMENT ET CREATION D'UN CHEMIN RURAL AUX ROCHETONS :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AD 187 au LD « Les Rochetons » ont fait part de leur souhait d'interdire le passage de tout piéton comme de tout véhicule sur une partie du chemin actuel qui s'avère être leur propriété. Cependant, ils proposent d'échanger avec la commune un bout de terrain afin de déplacer et maintenir ce chemin.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure obligatoire à suivre afin de réaliser cet échange.

Il convient dans un premier temps de procéder à l'aliénation du chemin initial via une procédure d'enquête publique et dans un second temps de procéder à l'acquisitions de parcelles pour créer une nouvelle partie de chemin.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'élaboration de ce projet qu'ainsi qu'aux diverses procédures nécessaires.

2. ACQUISITIONS DE PARCELLES.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions de vente de terrains, par deux propriétaires.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- A 361 et A 362 d'une superficie totale de 6230 m2 situées Lotissement Lachaud (Zone AC du PLU)
- AD 101 d'une superficie de 5910 m2 située LD « Cublaise » (Zone AC du PLU)

Monsieur le Maire indique que la municipalité n'a pas de projet défini à ce jour pour ces parcelles mais précise qu'elles sont grevées de servitudes de réseaux, raison pour laquelle une proposition d'acquisition est envisagée.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de se prononcer à ce sujet.

A l'unanimité, il a été voté qu'une proposition d'achat à ces deux propriétaires serait faite.

3. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ANNEE 2021 TELECOM ET GRT GAZ :

L'occupation du domaine public communal donne lieu à une redevance annuelle.

Sont concernés les opérateurs téléphoniques qui verseront cette année **1017.81 €** à la commune et GRTgaz pour qui la somme s'élève à **134.82 €**

4. FONDS DE CONCOURS RESTAURATION PETIT PATRIMOINE.

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de rénover l'escalier qui donne accès au clocher de l'église ainsi que les persiennes des fenêtres.

Plusieurs artisans ont été consultés, l'entreprise MC-ZINC a répondu en fournissant un devis des travaux.

Dans le cadre des aides accordées pour la restauration du Petit Patrimoine, la Commune sollicite un fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron.

L'aide proposée couvre 50% du montant HT des travaux.

Le fond de concours sera conditionné par la délibération attestant la réalisation des travaux.

5. SYMPAE : R.P.Q.S. « RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE » ANNEE 2020

Conformément à l'article L 2222.45 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007, le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 doit être présenté devant le Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente le rapport ainsi établi par le SYMPAE à l'assemblée.

6. CCMVR : RAPPORT D'ACTIVITES 2020

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a communiqué son rapport d'activités pour l'année 2020.

Monsieur Le Maire a procédé à sa présentation, l'ensemble des membres du Conseil Municipal a approuvé ce rapport.

7. CDG 43 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS :

La réglementation impose aux collectivités locales et établissements publics de dématérialiser les échanges dans les procédures de marchés publics.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics permet de recueillir les offres des entreprises en toute sécurité, elle est mise en place par le Centre de Gestion 43.

Afin de poursuivre cet accompagnement aux collectivités et de mutualiser les moyens en la matière, le CDG43 a décidé d'assurer la mise en place d'un nouveau groupement de commandes qui permettrait de bénéficier des avantages suivants :

- Le dispositif est établi pour une durée de 4 ans
- La Commune bénéficie de prix plus attractifs avec un groupement de commandes formé.
- Le coût est engendré seulement si la Commune utilise la plate-forme
- La Collectivité bénéficie d'une assistance technique pour la réalisation de la procédure.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette adhésion au groupement de commande.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.